

RUBRIQUE 4

(Séance du conseil du 10 juin 2015)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H, TENUE À 20 H, LE MERCREDI 13 MAI 2015, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Madame le préfet, Francine Morin,
Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Monsieur le préfet suppléant, Simon Lacombe,
unicipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

Mesdames et Messieurs les conseillers de comté :

Réjean Bernier, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Denis Chabot, Municipalité de Saint-Liboire;
Annick Corbeil, substitut, Municipalité de Saint-Jude;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Robert Houle, Municipalité de Saint-Dominique;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Mario Jussaume, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
André Lefebvre, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;
Christian Martin, Municipalité de Saint-Damase;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
Claude Roger, Municipalité de La Présentation;
Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformément à la loi.

Est absent :

Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;

Sont également présents :

Réal Campeau, directeur à l'aménagement;
Charles Fillion, directeur associé au développement et au soutien à
l'entrepreneuriat ;
Cécile Ménard, secrétaire;
Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport.

ORDRE DU JOUR

- 1- Assemblée publique de consultation;
- 2- Ouverture de la séance ordinaire;
- 3- Adoption de l'ordre du jour;

- 4- Séance ordinaire du 8 avril 2015 et séance extraordinaire du 28 avril 2015 – Procès-verbaux – Approbation;
- 5- Période de questions;
- 6- Période d'information réservée aux membres du Conseil;

7 - SECTION GÉNÉRALE

- 7-1 État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice au 31 mars 2015 – Dépôt;
- 7-2 Indicateurs de gestion 2014 – Dépôt;
- 7-3 Réaménagement de l'aile arrière, réfection de la façade du siège social et acquisition du système d'accessibilité – Règlement numéro 09-286 et Règlement numéro 09-291 – Emprunt par billets – Refinancement;
- 7-4 Assurance collective des employés de la MRC – Renouvellement;
- 7-5 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapport final – Approbation;
- 7-6 Fédération québécoise des municipalités – Grand Rendez-vous des régions – Représentants – Inscription et désignation;
- 7-7 Agence forestière de la Montérégie – Représentant – Nomination;
- 7-8 Forum-2020 – Rapport annuel 2014 – Dépôt;
- 7-9 Forum-2020 – Rapport financier au 31 décembre 2014 – Dépôt;

8 - RÈGLEMENT

- 8-1 Avis de motion – Règlement numéro 15-422 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Delorme, branches 13 et 14 (14/6970/271) – Municipalité de Saint-Liboire – Cours d'eau La Senelle, branche 12 (13/2113/252) – Municipalité de Saint-Dominique – Contrat 004/2015;
- 8-2 Avis de motion – Règlement numéro 15-423 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Fontaine, principal (13/5532/257) – Municipalités de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton / Cours d'eau du 10^e et du 11^e rang, branche 1 (14/13114/268) – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton / Cours d'eau du 11^e rang, principal, section A (13/10901/254) – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et Canton de Roxton – Contrat 005/2015;
- 8-3 Avis de motion – Règlement numéro 15-424 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Champagne, principal (14/15918/263) et cours d'eau Ruisseau Des Chênes, branche 20 (14/18362-1/273) – Municipalités de Saint-Louis, de Saint-Aimé, de Saint Marcel-de-Richelieu et de Saint-David – Contrat 006/2015;
- 8-4 Avis de motion – Règlement numéro 15-425 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Bas Saint-Amable, principal (14/11700/269) et cours d'eau Rainville, principal (14/11430/270) – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud et Ville de Saint Hyacinthe – Contrat 007/2015;
- 8-5 Avis de motion – Règlement numéro 15-426 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Piché, principal et branches 1 et 2 (13/11138/248) – Ville de Saint-Pie et Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford – Contrat 008/2015;

- 8-6 Avis de motion – Règlement numéro 15-427 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Ruisseau Laplante, branches 2 et 3 (14/9574/275) et cours d'eau Arthur-Riendeau, principal et branches 1 et 2 (14/4525-19/277) – Municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville – Contrat 010/2015;

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

- 9-1 Procès-verbal – Comité administratif – Séance ordinaire du 28 avril 2015 – Dépôt (listes des comptes à payer et payés);
- 9-2 Politique de remboursement de dépenses de la MRC des Maskoutains – Modifications;

10 - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

- 10-1 Développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat – Bail – Approbation;
- 10-2 Développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat – Conseiller au financement – Démission – Ouverture de poste;
- 10-3 Développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat – Matinées gourmandes – Chargé(e) de projet – Embauchage;

11 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 11-1 Projet de Plan de développement de la zone agricole maskoutaine de la MRC des Maskoutains – Approbation;

12 - COURS D'EAU ET VOIRIE

- 12-1 Appel d'offres public – Contrat 002-2015 – Décharge près du rang Saint-Thomas (12/11588/230) – Municipalités de Saint-Louis et de Saint-Aimé – Adjudication;

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

14 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun item

15 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

- 15-1 Transport adapté – Horaire d'été;
- 15-2 Transport adapté – Demande de desserte – Beaux mardis de Casimir;
- 15-3 Transport collectif régional – Projet d'utilisation des places disponibles en transport scolaire – Reconduction – Entente – Approbation;

16 - PACTE RURAL

- 16-1 Pacte rural 2007 - 2014 – Reddition de comptes finales – Adoption;
- 16-2 Pacte rural – Rapport annuel d'activités 2014 – Dépôt;
- 16-3 Pacte rural – Plan d'action 2015 - 2016 – Approbation;

17 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 17-1 Plan de gestion des matières résiduelles – Rapport annuel – Approbation;

18 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

- 18-1 Ressources humaines – Chargé(e) de projet à la famille – Embauchage (dépôt sur place);

19 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

20 - PATRIMOINE

Aucun item

21 - SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)

- 21-1 Service d'ingénierie – Niveau laser rotatif – Achat – Autorisation;

22 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 22-1 Mutuelle des municipalités du Québec – Rapport annuel 2014 – Information;
- 22-2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois de mars 2015;
- 23- Période de questions;
- 24- Clôture de la séance.
-

Point 1- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aucun item

Point 2- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame le Préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 20 h 05. Elle invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

Point 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Rés. 15-05-124 CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 4- **SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2015 ET SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015 –
PROCÈS-VERBAUX – APPROBATION**

Rés. 15-05-125 CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2015;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2015 et le
procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2015 et d'autoriser ses
signatures par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 6- **PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES
DU CONSEIL**

Le conseil tient une période d'information réservée aux membres du conseil.

7 - SECTION GÉNÉRALE

Point 7-1 **ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE
L'EXERCICE AU 31 MARS 2015 – DÉPÔT**

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice en cours au 31 mars 2015, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier, le tout conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Point 7-2 **INDICATEURS DE GESTION 2014 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du document intitulé *Indicateurs de gestion 2014 de la MRC des Maskoutains* ainsi que du rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 9 avril 2015, relativement à ce sujet.

Point 7-3 **RÉAMÉNAGEMENT DE L'AILE ARRIÈRE, RÉFECTION DE LA FAÇADE DU SIÈGE SOCIAL ET ACQUISITION DU SYSTÈME D'ACCESSIBILITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 09-286 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 09-291 – EMPRUNT PAR BILLETS – REFINANCEMENT**

Rés. 15-05-126 CONSIDÉRANT qu'en décembre, le conseil de la MRC empruntait par billet un montant total de 390 000 \$ pour le règlement numéro 09-286 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour le réaménagement de l'aile arrière du siège social de la MRC des Maskoutains et le règlement numéro 09-291 décrétant un emprunt de 210 000 \$ concernant la réfection de la façade du siège social de la MRC des Maskoutains et l'acquisition du système d'accessibilité;

CONSIDÉRANT que le solde de cette dette, soit 211 200 \$, doit être financé en décembre prochain;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves Petit,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, service du financement municipal, d'enclencher les procédures de refinancement de l'emprunt pour le réaménagement de l'aile arrière, de la réfection de la façade du siège social et de l'acquisition du système d'accessibilité, au montant de 211 200 \$, pour un terme de 5 ans, tel que prévu initialement aux règlements d'emprunt 09-286 et 09-291.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-4 **ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA MRC – RENOUELEMENT**

Rés. 15-05-127 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 avril 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a entériné le contrat conclu entre l'UMQ et La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-04-100;

CONSIDÉRANT la nouvelle tarification applicable et prévu lors de l'appel d'offres, à notre contrat d'assurance collective;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation supérieure à celle prévue en 2014 est due en partie aux nouvelles taxes du gouvernement applicables depuis le 3 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que cet ajustement de taxes a un impact sur notre régime collectif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 5 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le représentant Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

D'ENTÉRINER la nouvelle tarification de La Capitale Assurances et gestion du patrimoine.

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement présentées par La Capitale Assurance et gestion du patrimoine concernant l'assurance collective des employés de la MRC des Maskoutains pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, conformément à la grille tarifaire déposée au soutien du rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, datée du 16 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-5 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN
DIFFICULTÉ – RAPPORT FINAL – APPROBATION**

Rés. 15-05-128 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 11 mars 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a pris acte et autorisé la transmission du rapport final relatif au contrat de diversification et de développement de la MRC des Maskoutains concernant le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), tel qu'il appert de la résolution numéro 15-03-54;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7, paragraphe C du contrat de diversification et de développement, il y a lieu de rembourser au ministre, à l'expiration du contrat, tout surplus non utilisé de l'aide financière octroyée;

CONSIDÉRANT la lettre de madame Claudine Beaudoin, directrice régionale par intérim du district de la Montérégie, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 14 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de diversification formulée lors de la réunion du 22 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le versement du surplus non utilisé de l'aide financière octroyée dans le cadre du contrat de diversification et de développement de la MRC des Maskoutains concernant le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), soit la somme de 105 453 \$ au ministère des Finances du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-6 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –
GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS –
REPRÉSENTANTS – INSCRIPTION ET DÉSIGNATION**

Rés. 15-05-129 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est membre de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM);

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités tiendra le Grand Rendez-vous des régions le 3 juin 2015, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT l'implication de la MRC, par la tenue d'une consultation des membres du conseil le 13 mai 2015, relativement à la priorisation des enjeux de notre territoire qui seront transmis par notre portrait régional à la FQM dans le cadre de la démarche du Grand Rendez-vous des régions;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 14 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bernier,
Appuyée par M. le conseiller Claude Corbeil,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inscription de messieurs Alain Jobin et Yves de Bellefeuille, en plus des personnes invitées d'office, soit le préfet, madame Francine Morin, et le directeur général, monsieur Gabriel Michaud, au Grand Rendez-vous des régions organisé par la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra le 3 juin 2015, au Centre des congrès de Québec, au coût d'inscription de 150 \$ par personne, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés FRAIS DE REPRÉSENTATION DES ÉLUS et FRAIS DE DÉPLACEMENT - ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-7 **AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE –
REPRÉSENTANT – NOMINATION**

Rés. 15-05-130 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a nommé madame Raymonde Plamondon, à titre d'administrateur régulier de l'Agence forestière de la Montérégie de la catégorie municipale, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-01-11;

CONSIDÉRANT que le mandat de madame Raymonde Plamondon vient à échéance;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Luc Dumouchel, directeur général de l'Agence forestière de la Montérégie, datée du 6 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER madame Raymonde Plamondon, à titre d'administrateur régulier de l'Agence forestière de la Montérégie dans la catégorie « *Municipal* », et ce, pour un mandat de deux ans, et de lui rembourser les frais inhérents à sa participation, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-8 **FORUM-2020 – RAPPORT ANNUEL 2014 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport annuel 2014 de Forum-2020.

Point 7-9 **FORUM-2020 – RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2014 de Forum-2020, produit par Laplante et Associés inc.

8 - RÈGLEMENT

Point 8-1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-422 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS CONCERNANT LE COURS D'EAU DELORME, BRANCHES 13 ET 14 (14/6970/271) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE – COURS D'EAU LA SENELLE, BRANCHE 12 (13/2113/252) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – CONTRAT 004/2015**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Denis Chabot, à l'effet que, lui-même ou un autre conseiller à sa place, présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil pour adoption, le *Règlement numéro 15-422 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Delorme, branches 13 et 14 (14/6970/271) – Municipalité de Saint-Liboire – Cours d'eau La Senelle, branche 12 (13/2113/252) – Municipalité de Saint-Dominique – Contrat 004/2015.*

Copie du projet de règlement est, par la présente, déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

Point 8-2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-423 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS CONCERNANT LE COURS D'EAU FONTAINE, PRINCIPAL (13/5532/257) – MUNICIPALITÉS DE SAINT-LIBOIRE ET DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON / COURS D'EAU DU 10^E ET DU 11^E RANG, BRANCHE 1 (14/13114/268) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON / COURS D'EAU DU 11^E RANG, PRINCIPAL, SECTION A (13/10901/254) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON ET CANTON DE ROXTON – CONTRAT 005/2015**

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Raymonde Plamondon, à l'effet que, elle-même ou un autre conseiller à sa place, présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil pour adoption, le *Règlement numéro 15-423 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Fontaine, principal*

(13/5532/257) – Municipalités de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton / Cours d'eau du 10^e et du 11^e rang, branche 1 (14/13114/268) – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton / Cours d'eau du 11^e rang, principal, section A (13/10901/254) – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et Canton de Roxton – Contrat 005/2015.

Copie du projet de règlement est, par la présente, déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

Point 8-3 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-424
RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS
CONCERNANT LE COURS D'EAU CHAMPAGNE,
PRINCIPAL (14/15918/263) ET COURS D'EAU RUISSEAU
DES CHÊNES, BRANCHE 20 (14/18362-1/273) –
MUNICIPALITÉS DE SAINT-LOUIS, DE SAINT-AIMÉ, DE
SAINT MARCEL-DE-RICHELIEU ET DE SAINT-DAVID –
CONTRAT 006/2015**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Réjean Bernier, à l'effet que, lui-même ou un autre conseiller à sa place, présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil pour adoption, le *Règlement numéro 15-424 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Champagne, principal (14/15918/263) et Ruisseau Des Chênes, branche 20 (14/18362-1/273) – Municipalités de Saint-Louis, de Saint-Aimé, de Saint-Marcel-de-Richelieu et de Saint-David – Contrat 006/2015.*

Copie du projet de règlement est, par la présente, déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

Point 8-4 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-425
RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS
CONCERNANT LE COURS D'EAU BAS SAINT-AMABLE,
PRINCIPAL (14/11700/269) ET COURS D'EAU RAINVILLE,
PRINCIPAL (14/11430/270) – MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BARNABÉ-SUD ET VILLE DE SAINT-HYACINTHE
– CONTRAT 007/2015**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Claude Corbeil, à l'effet que, lui-même ou un autre conseiller à sa place, présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil pour adoption, le *Règlement numéro 15-425 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Bas Saint-Amable, principal (14/11700/269) et cours d'eau Rainville, principal (14/11430/270) – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud et Ville de Saint-Hyacinthe – Contrat 007/2015.*

Copie du projet de règlement est, par la présente, déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

Point 8-5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-426
RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS
CONCERNANT LE COURS D'EAU PICHÉ, PRINCIPAL ET
BRANCHES 1 ET 2 (13/11138/248) – VILLE DE SAINT-PIE
ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD –
CONTRAT 008/2015**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Mario St-Pierre, à l'effet que, lui-même ou un autre conseiller à sa place, présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil pour adoption, le *Règlement numéro 15-426 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Piché, principal et branches 1 et 2 (13/11138/248) – Ville de Saint-Pie et Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford – Contrat 008/2015.*

Copie du projet de règlement est, par la présente, déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

Point 8-6 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-427
RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS
CONCERNANT LE COURS D'EAU RUISSEAU LAPLANTE,
BRANCHES 2 ET 3 (14/9574/275) ET COURS D'EAU
ARTHUR-RIENDEAU, PRINCIPAL ET BRANCHES 1 ET 2
(14/4525-19/277) – MUNICIPALITÉS DE SAINT-JUDE ET
DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE –
CONTRAT 010/2015**

AVIS DE MOTION est donné par M. le représentant Mario Jussaume, à l'effet que, lui-même ou un autre conseiller à sa place, présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil pour adoption, le *Règlement numéro 15-427 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le Ruisseau Laplante, branches 2 et 3 (14/9574/275) et cours d'eau Arthur-Riendeau, principal et branches 1 et 2 (14/4525-19/277) – Municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville – Contrat 010/2015.*

Copie du projet de règlement est, par la présente, déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

Point 9-1 **PROCÈS-VERBAL – COMITÉ ADMINISTRATIF –
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 28 avril 2015 ainsi que des listes des comptes à payer et des comptes payés.

Point 9-2 **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE
LA MRC DES MASKOUTAINS – MODIFICATIONS**

Rés. 15-05-131 **CONSIDÉRANT** que, lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2003, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté la Politique de remboursement des dépenses du personnel de la MRC des Maskoutains, tel qu'il appert de la résolution numéro 03-11-257;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette politique, notamment pour des fins de clarification et d'interprétation;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 17 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-64 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les modifications proposées aux clauses 2, 4.3, 4.5 et 5 de la Politique de remboursement des dépenses du personnel de la MRC des Maskoutains afin que celles-ci soient intégrées à la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

**10 - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT**

Point 10-1 **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET DE
SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT – BAIL –
APPROBATION**

Rés. 15-05-132 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains ne dispose pas de l'espace requis à son siège social pour loger le personnel du service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la volonté de la MRC des Maskoutains et de Saint-Hyacinthe Technopole de maintenir une proximité et une synergie entre les deux organisations;

CONSIDÉRANT le projet de bail avec Saint-Hyacinthe Technopole, tel que soumis;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat, daté du 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-04-80 adoptée lors de la séance ordinaire du 28 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Stéphane Bernier,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le bail à intervenir entre Saint-Hyacinthe Technopole et la MRC des Maskoutains; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et le directeur général à signer ce bail pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-2 **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET DE
SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT – CONSEILLER AU
FINANCEMENT – DÉMISSION – OUVERTURE DE POSTE**

Rés. 15-05-133 CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Frédéric Corbeil, au poste de conseiller au financement, en date du 8 mai 2015;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation et l'importance du poste de conseiller au financement au sein de l'équipe de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat, notamment à l'égard des Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat, daté du 7 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves Petit,
Appuyée par M. le conseiller Claude Roger,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Frédéric Corbeil, au poste de conseiller au financement de la MRC des Maskoutains; et

D'AUTORISER le directeur général ou, en son absence, l'adjointe à la direction générale à procéder à l'ouverture du poste de conseiller au financement, afin de le combler dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-3 **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET DE
SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT – MATINÉES
GOURMANDES – CHARGÉ(E) DE PROJET –
EMBAUCHAGE**

Rés. 15-05-134 CONSIDÉRANT que l'embauche d'un chargé de projet est nécessaire pour soutenir l'ensemble des activités et des opérations de l'édition 2015 du projet des Matinées gourmandes;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat, daté du 11 mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le représentant Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Mathieu Robineau au poste de chargé de projet pour les matinées gourmandes, et ce, aux conditions suivantes :

- 1) La MRC retient les services de monsieur Mathieu Robineau pour agir à titre de chargé de projet pour les Matinées gourmandes, sous la direction du directeur associé du service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat;
- 2) Cette fonction correspond à la catégorie « *Personnel technique et de soutien* », telle que prévue à la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC des Maskoutains;
- 3) La rémunération de monsieur Robineau est fixée au taux horaire de 15 \$, applicable au poste de chargé de projet pour les Matinées gourmandes;
- 4) Son entrée en fonction est fixée au 19 mai 2015 et se terminera le 4 septembre 2015;
- 5) Étant donné la nature de l'emploi, à titre contractuel, monsieur Robineau ne sera pas éligible aux vacances, aux jours de maladie et à l'assurance collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

11 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 11-1 PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE MASKOUTAINE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – APPROBATION

Rés. 15-05-135 CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil du projet de Plan de développement de la zone agricole maskoutaine (PDZA) de la MRC des Maskoutains, lors de la réunion de travail tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT le projet de Plan de développement de la zone agricole maskoutaine (PDZA), daté du 12 mai 2015, tel que soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de liaison MRC/UPA/CLD formulée lors de la réunion du 29 avril 2015

CONSIDÉRANT que le projet de Plan de développement de la zone agricole maskoutaine (PDZA) sera soumis à deux rencontres de consultation publique les 26 et 27 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil, Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de Plan de développement de la zone agricole maskoutaine (PDZA) de la MRC des Maskoutains, daté du 12 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

12 - COURS D'EAU ET VOIRIE

Point 12-1 **APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONTRAT 002-2015 – DÉCHARGE PRÈS DU RANG SAINT-THOMAS (12/11588/230) – MUNICIPALITÉS DE SAINT-LOUIS ET DE SAINT-AIMÉ – ADJUDICATION**

Rés. 15-05-136 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est vue confier la responsabilité d'être maître d'oeuvre de la gestion des travaux d'entretien ou d'aménagement requis pour la Décharge près du rang St-Thomas par le Bureau des délégués des MRC de Pierre-De Saurel et des Maskoutains le 22 avril 2014, tel qu'il appert de la résolution numéro BD 14-04-04;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'entretien du Décharge près du rang Saint-Thomas, daté du 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Huard Excavation inc., laquelle est la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière par intérim et l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 6 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Stéphane Bernier, Appuyée par M. le conseiller Claude Roger,
IL EST RÉSOLU

D'ADJUGER à l'entreprise Huard Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat 002/2015 relatif à l'exécution de travaux d'entretien du cours d'eau Décharge près du rang Saint-Thomas (12/11588/230), situé dans les municipalités de Saint-Louis et de Saint-Aimé (MRC Pierre-De Saurel), sur la base d'un contrat à prix unitaire établi au montant de 175 402,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission retenue et de décréter les travaux sur les cours d'eau mentionnés ci-dessus.

Il est aussi entendu que les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission déposé ainsi que la présente résolution font partie intégrante du contrat;

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé SERVICES ENTREPRENEURS – COURS D'EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

14 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun item

15 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Point 15-1 TRANSPORT ADAPTÉ – HORAIRE D'ÉTÉ

Rés. 15-05-137 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 14 avril 2010, le conseil de la MRC des Maskoutains approuvait l'horaire d'été pour le personnel de la MRC des Maskoutains, à l'exception des employés du service de transport adapté et collectif régional, tel qu'il appert de la résolution numéro 10-04-124;

CONSIDÉRANT la demande du personnel du service de transport d'évaluer la possibilité à l'effet de bénéficier de l'horaire d'été comme les autres employés, dans la mesure du possible et sans affecter la qualité du service;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 22 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-04-90 adoptée lors de la séance ordinaire du 28 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe, Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER l'horaire d'été partiel applicable pour 2015 pour l'équipe du transport, conformément au calendrier d'application préparé par l'adjointe à la direction générale et directrice au transport.

QUE, selon les circonstances, l'adjointe à la direction générale et directrice au transport peut modifier cet horaire sans préavis afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 15-2 TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE DE DESSERTE – BEAUX MARDIS DE CASIMIR

Rés. 15-05-138 CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Hyacinthe, datée du 22 avril 2015, à l'effet de prolonger pour six mardis, durant la période estivale, le service de transport adapté jusqu'à 21 h 30, afin de permettre aux usagers d'assister aux spectacles des Beaux mardis de Casimir présentés au parc Casimir-Dessaulles, à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que l'horaire actuel du mardi soir pour le service de transport adapté se termine à 19 h;

CONSIDÉRANT que les spectacles se tiendront les mardis 30 juin, 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet, 4 août et 11 août 2015, de 19 h 30 à 21 h 30;

CONSIDÉRANT que l'ajout de cette desserte a pour but d'apporter un bénéfice aux usagers et qu'il est donc possible d'utiliser les sommes disponibles en provenance de la taxe sur les carburants;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 23 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-04-91 adoptée lors de la séance ordinaire du 28 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la desserte exceptionnelle de transport adapté, applicable pour 2015, pour les six soirées des Beaux mardis de Casimir qui se tiendront les mardis 30 juin, 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet, 4 août et 11 août 2015, et ce, jusqu'à 21 h 30; et

D'AFFECTER le montant réel des coûts engendrés aux revenus du transport adapté en provenance de la taxe sur les carburants, qui sera soumis à la suite de l'évènement.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 4, aux postes budgétaires EXPLOITATION DU SERVICE et UTILISATION TAXES SUR CARBURANT TA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 15-3 **TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – PROJET
D'UTILISATION DES PLACES DISPONIBLES EN
TRANSPORT SCOLAIRE – RECONDUCTION – ENTENTE
– APPROBATION**

Rés. 15-05-139 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 11 mars 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a autorisé la prolongation du projet avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour deux ans et demi, soit du 1^{er} juillet 2015 au 31 mars 2018 en ce qui concerne l'utilisation des places disponibles du transport scolaire pour le transport collectif des usagers de la MRC, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-03-87;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises par le comité consultatif MRC et CSSH du projet de transport collectif concernant l'utilisation des places disponibles en transport scolaire, datées de février 2015;

CONSIDÉRANT les ajustements demandés par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir entre la MRC et la CSSH relativement au projet de transport collectif concernant l'utilisation des places disponibles en transport scolaire (phase 4), préparé par la greffière par intérim;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 22 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves Petit,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, telle que soumise, à l'égard de la reconduction du projet d'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif de la MRC, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer l'entente pour et au nom de la MRC des Maskoutains; et

D'ABROGER la résolution numéro 15-03-87, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 11 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

16 - PACTE RURAL

Point 16-1 PACTE RURAL 2007 - 2014 – REDDITION DE COMPTES FINALES – ADOPTION

Rés. 15-05-140 CONSIDÉRANT le tableau de reddition de comptes des projets 2007 à 2014 du Pacte rural de la MRC des Maskoutains, daté du 27 avril 2015 et soumis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et ce, suite aux données fournies par l'agent de développement rural;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande à ce que le tableau de reddition de compte final de l'entente 2007-2014 soit adopté par le conseil de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Christian Martin,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le tableau de reddition de comptes concernant la gestion du Fonds du Pacte rural maskoutain de la MRC des Maskoutains relativement à l'entente de gestion 2007-2014 intervenue entre la MRC des Maskoutains et le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 16-2 PACTE RURAL – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014 – DÉPÔT

Rés. 15-05-141 CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente signée (article 4.1 G) entre la MRC des Maskoutains et le gouvernement du Québec, concernant la Politique de la ruralité 2014-2019, la MRC s'est engagée à produire et à transmettre annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un rapport d'activités comprenant les retombées de la mise en œuvre du Pacte rural et des activités menées par l'agent de développement rural;

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activités du Pacte rural 2014 préparé par monsieur Steve Carrière, agent de développement rural, soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion du Pacte rural faite par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le représentant Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel d'activités du Pacte rural 2014 préparé par monsieur Steve Carrière, agent de développement rural, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 16-3 **PACTE RURAL – PLAN D'ACTION 2015 - 2016 –
APPROBATION**

Rés. 15-05-142 CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente signée (article 4.1 E) entre la MRC des Maskoutains et le gouvernement du Québec, concernant la Politique de la ruralité 2014-2019, la MRC s'est engagée à produire et à transmettre annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un plan d'action cohérent avec le plan de travail;

CONSIDÉRANT le plan de travail relatif au Pacte rural maskoutain pour la période 2014-2019, adopté le 26 novembre 2014 par la résolution numéro 14-11-280;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'action 2015-2016 du Pacte rural, préparé par monsieur Steve Carrière, agent de développement rural, daté d'avril 2015, tel que soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion du Pacte rural suite à une consultation faite par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'action 2015-2016 du Pacte rural préparé par monsieur Steve Carrière, agent de développement rural, daté d'avril 2015, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

17 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Point 17-1 **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RAPPORT ANNUEL – APPROBATION**

Rés. 15-05-143 CONSIDÉRANT que la MRC doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de gestion des matières résiduelles, et ce, au plus tard le 30 juin de chaque année, tel que stipulé au décret 548-2013;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles, daté de mai 2015, et préparé en collaboration avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 5 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe, Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du rapport de suivi de la mise en œuvre du plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, daté de mai 2015; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à la transmission dudit document au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

18 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

Point 18-1 **RESSOURCES HUMAINES – CHARGÉ(E) DE PROJET À LA FAMILLE – EMBAUCHAGE**

Rés. 15-05-144 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a autorisé le directeur général à procéder à l'ouverture d'un poste à temps partiel de chargé(e) de projet à la famille, à raison de trois jours par semaine, de manière à maintenir une ressource pour répondre aux actions qui ont trait à la famille, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-04-108;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 6 mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Richard Veilleux, Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Élyse Simard, au poste de chargée de projet à la famille, et ce, aux conditions suivantes :

- 1) La MRC retient les services de madame Élyse Simard pour agir à titre de chargée de projet à la famille, sous la direction du directeur général de la MRC;
- 2) Cette fonction correspond à la catégorie « *Professionnel* », telle que prévue à la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC des Maskoutains;
- 3) La rémunération de madame Simard est fixée en fonction de l'échelon 2 de la classe 7 applicable au poste de chargée de projet à la famille, conformément à la Politique de rémunération du personnel de la MRC, avec possibilité de gradation à l'échelon 3, en date du 1^{er} janvier 2016;
- 4) Pour l'année 2015, madame Simard a droit à six jours de vacances régulières, plus trois jours de vacances relativement à sa catégorie d'emploi à titre « *Professionnel* »;
- 5) Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} juin 2015, la période de probation usuelle étant de six mois;
- 6) Les avantages sociaux et les conditions de travail applicables sont ceux qui prévalent pour les employés de la MRC, suivant les politiques en vigueur.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire RÉMUNÉRATION - CHARGÉ DE PROJET et CHARGES SOCIALES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

19 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

20 - PATRIMOINE

Aucun item

21 - SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)

Point 21-1 **SERVICE D'INGÉNIERIE – NIVEAU LASER ROTATIF –
ACHAT – AUTORISATION**

Rés. 15-05-145 **CONSIDÉRANT** que le service d'ingénierie et d'expertise technique travaille à la conception de plans et devis de travaux de pavage pour ses municipalités membres de la Partie 8;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'avoir tous les outils nécessaires pour l'exécution des mandats confiés au service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT l'appel de soumissions auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Abtech Services Polytechniques inc., datée du 6 mai 2015;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 6 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Roger,
Appuyée par M. le conseiller Christian Martin,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat d'un niveau laser rotatif de construction Leica Rugby 680 avec capture de Rod Eye 140, au coût de 1 724,90 \$, plus les taxes applicables, et ce, conformément à la soumission de la compagnie Abtech Services Polytechniques inc., datée du 6 mai 2015.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 8, au poste budgétaire BIENS DURABLES - SERV. D'ING.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 8 DU BUDGET

22 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

Point 22-1 Mutuelle des municipalités du Québec – Rapport annuel 2014 – Information;

Point 22-2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois de mars 2015;

Point 23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 24- CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 15-05-146 Sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par Mme la conseillère substitut Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

Micheline Martel, greffière par intérim et
adjointe à la direction générale et directrice
du transport